

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2023-12 RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 2023-12 et intitulé: **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce règlement est entré en vigueur le 6 décembre 2023. Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1058 Principale, Albertville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 6 DÉCEMBRE 2023

Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, directrice générale/ greffière -trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public cihaut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 6 décembre 2023, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2023.

Mélissa Hébert, directrice générale

et greffière -trésorière